

Délibération n°09

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
8 juillet 2020

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
23 juillet 2020

L'AN deux mille vingt le mercredi 15 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 8 juillet 2020 s'est réuni à RIOM à la salle Dumoulin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYNAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Patrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

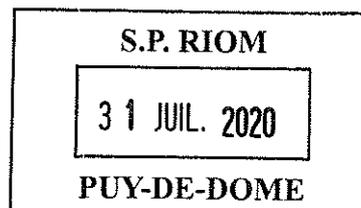
- M DE ROCQUIGNY-DU-FAYEL Jean-Michel *a donné pouvoir* à Mme VEYLAND Anne
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M CHASSAING Pierre

Objet :

La liaison aérienne Clermont-Orly est capitale pour l'Auvergne : Motion



Rapport n°09 –La liaison aérienne Clermont-Orly est capitale pour l’Auvergne : **Motion**

A la demande de Madame Christine Pirès Beaune, et sur proposition du Président, le conseil communautaire a approuvé à l’unanimité la motion suivante :

Le groupe Air France vient brutalement d’annoncer qu’il n’assurera plus de rotation aérienne entre l’aéroport de Clermont-Aulnat et celui de Paris-Orly, souhaitant concentrer la connexion aérienne entre l’Auvergne et la capitale sur la seule plateforme aérienne de Roissy Charles De Gaulle.

Cette décision unilatérale contredit les déclarations du gouvernement qui évoquait à la fin du mois de juin des suppressions de lignes aériennes intérieures pour des territoires bénéficiant d’une connexion ferroviaire à Paris d’une durée inférieure à 2h30. Ce qui est, malheureusement, très loin d’être le cas de Clermont-Ferrand et s’apparente à une double peine.

De fait, cette décision, si elle était maintenue, constituerait un nouveau coup dur pour l’Auvergne en matière d’enclavement du territoire, pour ses habitants et les acteurs du tissu économique.

Les tentatives de justification avancées par Air France, concernant un manque de rentabilité de cette ligne, interroge les élus locaux que nous sommes, particulièrement au vu de certains horaires très peu adaptés, notamment celui de mi-journée, alors que la rotation matinale et celles en soirée rencontraient des taux de remplissage très satisfaisants. Ces lignes intérieures, sans alternative ferroviaire équivalente, participent de l’aménagement équilibré du territoire

Nous notons également que cette ligne, malgré les nombreuses annulations, et les très nombreux délestages imposés par la compagnie, constituait en 2019 environ 25% du trafic de l’aéroport de Clermont-Aulnat, avec plus de 105.000 passagers, ce qui démontre la réalité du besoin.

De plus, le temps de trajet entre l’aéroport de Roissy Charles de Gaulle et Paris est bien plus important que depuis Orly. Ce fait est d’ailleurs clairement illustré par les statistiques d’utilisation : 74% des passagers à destination d’Orly utilisent ces vols pour du « point à point », quand seulement 40% des passagers à destination de Roissy sont en vol direct.

Enfin, la compagnie « HOP ! », filiale du groupe Air France, vient d’annoncer la suppression de 49 emplois sur son site de maintenance d’Aulnat, actuellement spécialisé dans l’entretien des appareils Embraer.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communautaire de l’agglomération Riom Limagne et Volcans, réuni ce mercredi 15 juillet 2020 :

- Rappelle que la liaison aérienne entre Clermont-Ferrand et Orly est capitale pour l’Auvergne.
- Demande le maintien de rotations quotidiennes entre Clermont-Ferrand et Orly, à des horaires adaptés.
- Soutient les salariés du site de maintenance de « Hop ! » et demande qu’ils puissent bénéficier de programmes de formations leur permettant d’assurer la maintenance d’autres types d’appareils, afin de pérenniser durablement l’activité et de valoriser leur savoir-faire reconnu.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 16 juillet 2020***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).